



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
des personnels du Département  
du HAUT-RHIN



Colmar, le 20 septembre 2018

Madame la Présidente  
Conseil département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Objet Octroi d'une demi-journée de congé exceptionnel le 31/12/2018

Madame la Présidente,

Par mail adressé en diffusion générale à l'ensemble des agents départementaux, vous avez annoncé la fermeture des services du département le 31/12/18 matin et l'octroi en conséquence d'une demi-journée de congé exceptionnel aux personnels. Nous tenons à saluer cette initiative d'autant que nous nous apprêtons à vous solliciter à cet effet comme nous l'avions fait, dans les mêmes circonstances, en 2012.

Cette année là en effet, il avait été décidé d'accorder une journée de congé exceptionnel aux agents départementaux afin de réaliser d'importantes économies en ne rallumant pas le chauffage, pour une journée, entre deux périodes de plusieurs jours d'inactivité. Les agents des collèges et les assistantes familiales avaient été exclus du bénéfice de cette journée exceptionnelle.

Le calendrier 2018 présentant quelques similitudes, il nous paraît important de permettre aux agents des collèges mais également aux assistantes familiales de pouvoir bénéficier également de cette demi-journée de congé supplémentaire,

Cette décision de votre part permettrait de reconnaître également l'engagement de ces agents, qui pour l'instant, ont été partiellement écartés de l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant (collèges avec cantine et ASFA) et de la prime exceptionnelle qui se dessine pour le mois de décembre (ASFA ne bénéficiant pas de régime indemnitaire).

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général du syndicat  
Force Ouvrière

Christophe ODERMATT

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53**  
**@ : [contact@fodpt68.fr](mailto:contact@fodpt68.fr)**

